

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18203 - 71ÈME ANNÉE

**Trois mois après la fin des quotas laitiers, des mesures d'urgence ne sortent pas de l'impasse : quels enseignements à 2 ans de la fin du quota pour le sucre à La Réunion**

## La France peut-elle s'opposer à l'Union européenne et à l'OMC ?

Vendredi dernier, une rencontre a eu lieu entre le ministre de l'Agriculture, des représentants des producteurs de lait, et des industriels. Au cours de cette rencontre, un accord a été trouvé. Il donne aux producteurs de lait un prix garanti de 34 centimes par litre. Il sauve la situation pour deux mois au plus tard. Les 27 autres États de l'Union européenne et l'Organisation mondiale du Commerce accepteront-ils la remise en cause par la France des effets de la suppression des quotas qu'elle a votée ? Dans deux ans, la fin des quotas s'appliquera pour les producteurs de sucre. La filière demande 128 millions d'euros de subvention de l'État par an à partir de 2017. Les planteurs de betteraves, les autres États de l'Union européenne et l'OMC seront-ils d'accord ?

L'adhésion des pays de l'Union européenne à l'Organisation mondiale du commerce a des conséquences très concrètes pour les agriculteurs. Depuis les années 1960, les pays de l'UE ont décidé de mettre en commun leurs politiques agricoles en définissant la PAC. Cela a marqué la création d'un grand marché européen, fonctionnant sur la base des quotas. L'entrée des pays de l'Union européenne dans l'Organisation mondiale du commerce, OMC, a entraîné une remise en cause de cette politique. Il s'agit de se conformer au principe de la concurrence libre et non faussée, car l'orientation de l'OMC est la mondialisation ultra-libérale. C'est pourquoi dans deux ans, le sucre de La Réunion sera confrontée à la concurrence mondiale sans la protection du quota.

### Prévisions optimistes de la Commission européenne

Dans d'autres productions agricoles, ce démantèlement est plus avancé. C'est le cas du lait. Les quotas ont cessé d'exister depuis le 1er avril 2015. Ces quotas pénalisaient les producteurs qui dépassaient la quantité fixée par avance. Ils devaient payer une amende. Ceci permettait de lutter contre la surproduction qui fait chuter les prix et disparaître les éleveurs les plus vulnérables.

Pour la Commission européenne, la fin des quotas pouvait se passer sans trop de casse. Dans un rapport du 13 juin 2014, elle présentait la mise en œuvre du « paquet lait », un règlement européen en vigueur depuis octobre 2012 (1). En janvier 2014, elle estimait le prix moyen à

plus de 40 euros le litre, en hausse de 17 % sur un an, soit un prix qui n'avait jamais été aussi élevé depuis 1977. Quant aux perspectives, elles apparaissent « favorables » sur le court et moyen terme en Europe et dans le monde. « La demande mondiale reste dynamique, en particulier dans les économies émergentes », écrivait la Commission européenne.

### Hausse des importations en France avant la fin des quotas

Du côté des éleveurs et des industriels, les prévisions étaient différentes. Le 20 janvier dernier, le « Figaro » relayait les craintes de la filière lait. « Les choses vont aller très rapidement, l'excès de produc-

tion a déjà fait chuter les cours et va condamner plus du quart des producteurs de lait si rien n'est fait dans les 3 ans », prévient Emmanuel Vasseneix, vice-président de Syndilait, l'organisation professionnelle qui regroupe la majorité des fabricants de lait de consommation en France ».

Un mois plus tard, le 23 février, notre confrère mettait le doigt sur une conséquence de la fin des quotas : « la hausse des importations d'Allemagne, des Pays-Bas et du Danemark inquiète éleveurs et producteurs. Ces pays comptent, en effet, des champions agressifs à l'export. Plusieurs enseignes françaises s'approvisionnent déjà auprès de ces groupes pour leur lait de consommation premier prix et leur emmental à marque de distributeur. Le rapport de forces s'est durci depuis six mois, l'embargo russe privant ces producteurs d'importants débouchés. Un litre de lait de consommation sur dix vendus en France est importé ».

### Prix d'intervention : 23 centimes par litre

Maintenant, la production est libre et les craintes se sont concrétisées avec l'effondrement du prix à 30 centimes par litre. Pourtant, à la différence du sucre, le lait bénéficie encore d'un prix d'intervention. Mais il est bien trop faible par rapport au coût de production en France (2). Un rapport du Sénat publié le mois dernier (3) précise le niveau du prix d'intervention : « Concernant les produits laitiers, le prix est de 246,39 euros par 100 kg de beurre et 169,80 euros par 100 kg de lait écrémé en poudre. Cela correspond à 220/230 euros les 1 000 litres », ou 23 centimes par litre. C'est bien en dessous du minimum demandé par les éleveurs.

### Prix garanti dans l'accord : 34 centimes par litre

Avec un prix du marché aux alentours de 30 euros par litre, nombreux sont en France les éleveurs condamnés à abandonner leur exploitation agricole. Vendredi dernier, une réunion a eu lieu au ministère de l'Agriculture entre le ministre, et les représentants de la filière lait. Les producteurs ont obtenu un prix garanti à 34 centimes par litre. C'est un minimum pour

survivre, mais cela remet en cause le principe de la concurrence libre et non faussée. Cet accord est déjà contesté en France. Des industriels et des syndicats d'agriculteurs « estiment "impossible" de garantir un prix minimum d'achat et que l'accord trouvé au ministère de l'Agriculture ne concerne que les marques distributeurs et premier prix, pour le beurre, la crème, le lait de consommation (briques ou bouteilles), les yaourts nature et l'emmental », rapporte l'AFP.

### L'UE d'accord pour augmenter le prix de 50%?

Dans le communiqué diffusé après la réunion du 24 juillet, le ministre a rappelé que les problèmes des éleveurs seront abordés lors du Conseil européen des ministres de l'Agriculture le 7 septembre prochain. Il est déterminé « à obtenir des mesures au niveau communautaire et notamment le relèvement du prix d'intervention ». La tâche apparaît énorme. Sur la base du rapport du Sénat, l'écart entre le prix d'intervention actuel et le prix minimum garanti aux éleveurs dans l'accord signé s'élève à 11 centimes. C'est comme si la France allait demander aux 27 autres pays européens une hausse de 50 % du prix de référence. La situation apparaît bien dans l'impasse, car les concurrents des Français ont la capacité de produire moins cher qu'en France. C'est ce que rappelle le « Journal du Dimanche » d'hier : « On ne peut pas dire aux producteurs qu'ils doivent évoluer dans un contexte mondialisé et garder des charges sociales ou fiscales typiquement françaises. En ce cas, on veut aussi des charges mondialisées, Thierry Roquefeuil, président de la fédération des producteurs (FN-PL) ».

### 2017 : fin du quota sucrier à La Réunion

Trois mois après la suppression des quotas laitiers, la crise de surproduction fait vaciller des dizaines de milliers d'exploitations agricoles. Les moyens du gouvernement sont bien limités. Dans deux ans, c'est la fin du quota pour le sucre de La Réunion. À la différence du lait, le prix d'intervention n'existe plus. La filière demande 128 millions d'euros de subvention de l'État par an à par-

tir de 2017.

Le gouvernement devra aussi faire face à 27 pays de l'UE et à l'Organisation mondiale du Commerce. Pour le moment, il n'existe qu'une certitude : la France a confirmé qu'il n'est pas question de revenir sur la fin du quota sucrier.

M.M.

(1) « paquet lait », un règlement européen en vigueur depuis octobre 2012. Ce sont des mesures destinées à faciliter la transition vers l'ouverture totale du marché. Les éleveurs sont invités à se structurer en organisations de producteurs. Quant aux relations avec les acheteurs de lait, elles doivent figurer dans un contrat écrit. En France, ces contrats ont une durée minimale de 5 ans. Il est intéressant de noter que d'après la Commission européenne, la production de lait avait le vent en poupe à un an de la suppression des quotas.

(2) Selon le règlement 1308/2013 du 17 décembre 2013, deux produits issus de la transformation du lait peuvent encore bénéficier de l'intervention : le beurre et le lait en poudre. L'UE peut intervenir entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 septembre.

(3) La France sera-t-elle encore demain un grand pays laitier ? Rapport d'information n° 556 (2014-2015) de MM. Claude Haut et Michel Raison, fait au nom de la commission des affaires européennes, déposé le 25 juin 2015

## Edito

# De la culture réunionnaise dans un monde civilisé

**L**e PCR a fait de la défense de la culture réunionnaise et de la connaissance historique un pilier de son projet politique lors de son Congrès constitutif, en 1959. Son bilan depuis un demi siècle est conforme à ses engagements. La promotion du maloya, l'assimilation de l'esclavage a un crime contre l'humanité, l'illustration de la langue créole, etc jusqu'au projet de la Maison des civilisations et de l'unité réunionnaise. Durant tout ce parcours, il faut noter la destruction par d'autres des archives et des traces de l'habitat des esclaves. Une ineptie au moment où on fait visiter les habitations coloniales des esclavagistes aux touristes qui, systématiquement, interrogent les guides sur les reliques de ce système d'oppression française. Toutes sont disparues, effacées ou détruites. Et, on s'appête à raser la prison de Saint Denis qui fait partie de notre patrimoine.

Les destructeurs de la culture et de l'identité réunionnaise peuvent-ils être comparés aux Talibans, aux militants politiques de l'Etat Islamique et aux djihadistes du Mali ? Les premiers se sont distingués pour avoir bombardé une sculpture taillée dans la falaise, haute de 53 mètres, représentant Bouddha. L'œuvre est datée de plus de 1800 ans. Les seconds se sont attaqués, en autres, aux antiquités de Palmyre en Syrie, vieilles de 2000 ans. Les troisièmes sont très connus pour avoir détruit les mausolées de Tombouctou, au Mali. Si la création est libre, constitutive du patrimoine nationale ou mon-

diale, la destruction l'est-elle ? Le Mali a porté plainte pour crime après le saccage des mausolées.

Malgré ces crimes, l'actualité nous rapporte quelques nouvelles différentes. En effet, trois informations viennent soutenir l'idée que des rapports civilisés peuvent être bénéfiques. Un fragment du Coran a été découvert dans les archives d'une université anglaise. Les méthodes modernes de datation utilisées par les savants ont permis d'authentifier l'œuvre. Sûr que cette découverte fera la fierté de beaucoup. La France vient de rendre à la Chine 32 objets en or qui étaient détenus par des collectionneurs français. Ces œuvres avaient été réalisées 5 siècles avant Jésus-Christ, soit 2500 ans avant nous. Elles avaient été dérobées dans des tombes chinoises et vendues. Enfin, un dessinateur de Charlie Hebdo a déclaré qu'il va arrêter de caricaturer Mahomet.

Voilà de la matière pour une réflexion dominicale en faveur d'un monde civilisé.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

## Réforme des dotations des collectivités

# Le gouvernement y va prudemment

Depuis quelques années, les collectivités territoriales se plaignent du gel puis de la baisse des dotations de l'Etat. À de nombreuses reprises maires, présidents de Département et de Région à La Réunion ont pointé du doigt leurs difficultés à financer certains dispositifs, voir même à investir, faute de trésorerie suffisante.

**L**e gouvernement a décidé cette année de réformer les dotations aux collectivités pour plus de clarté et de transparence. Cependant, certains craignent une remise en cause de l'enveloppe.

La députée socialiste du Puy-de-Dôme, Christine Pirès-Beaune, a été missionnée par le Premier ministre, Manuel Valls, pour se pencher sur la réforme des dotations de l'Etat aux Collectivités locales, en vue de faire des économies. En effet, après une première baisse en 2014, le gouvernement a mis en œuvre une nouvelle diminution de la DGF de 11 milliards d'euros de 2015 à 2017.

### Pour une refonte du système

Des municipalités rurales, peu peuplées, possèdent des montants qui ne sont pas à la hauteur des charges qu'elles assument, comme l'entretien des espaces naturels protégés. Où encore le montant des dotations pour des territoires où le nombre de personnes aux minimas sociaux est le plus élevé, comme à La Réunion.

Raison pour lesquelles, Christine Pirès-Beaune souhaite mettre la priorité sur une "refonte" de la DGF pour les communes et les intercommunalités. La députée du Puy-de-Dôme préconise de « renforcer le ciblage » de certains dispositifs, notamment la dotation de solidarité urbaine (DSU) et celle de solidarité rurale (DSR).

Cette dernière propose également d'instaurer une dotation spécifique aux intercommunalités, « afin de répondre [à leurs] enjeux propres » et de « réexaminer certains critères d'éligibilité », par exemple en prenant en considération plus fortement le revenu par habitant pour décider de l'octroi de la DSU.

Si les recommandations faites sont retenues par le gouvernement, elles devraient être intégrées à la loi de

finances. Un premier rapport vient d'être remis à Manuel Valls, mais « les travaux se poursuivront à la rentrée afin que la réforme soit intégrée dans le projet de loi de finances pour 2016 », assure le communiqué de Matignon.



**Les collectivités doivent faire face à une diminution constante des subventions de l'Etat. 11 milliards seront économisés de 2015 à 2017.**

**Les investissements, donc le BTP, sont touchés**

### Le gouvernement marche sur des œufs

Selon Matignon, « un consensus existe aujourd'hui sur la nécessité d'une réforme », visant à « rendre la DGF plus lisible et plus juste ». Pour le secrétaire d'Etat au Budget, Christian Eckert, la dotation « est aujourd'hui d'une complexité rare ». « Des communes comparables par la taille, leur histoire, leur typologie ont des dotations qui parfois varient de un à deux, de un à trois, ce que plus personne ne peut expliquer », a-t-il déclaré sur RFI.

La réduction des dotations a entraîné une forte baisse des investisse-

ments des collectivités. D'ailleurs, « chaque fois qu'il y a un renouvellement d'équipes municipales, vous avez une baisse de l'investissement des collectivités locales », « généralement de 6 ou 7 % », a expliqué Christian Eckert. « Cette fois-ci le creux est un peu plus profond, puisqu'on est autour de 10 ou 11 % de baisse de l'investissement. »

### La réforme passe mal

Malgré les précautions du gouvernement, des élus ont décidé d'organiser une journée d'action le 19 septembre, à l'appel de l'Association des maires de France. En réponse, la ministre de la Fonction publique et le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, Marylise Lebranchu et André Vallini, ont prôné la pédagogie. « Si on arrive à bien expliquer que cette réforme, ce sera plus de justice entre les territoires et plus de clarté pour les élus, c'est gagné », a estimé André Vallini.

Mais les élus redoutent les effets de la réforme, « dans un contexte de forte contrainte budgétaire », ont-ils estimé la semaine dernière aux médias.

La quasi-totalité des associations des maires ont signé une résolution considérant que « les conditions d'une réforme en profondeur de la DGF ne sont pas réunies ». « Faire une réforme où il n'y aurait que des perdants demande des précautions » a estimé le président du comité des finances locales et maire socialiste d'Issoudun, André Laingnel.

Les élus des communes ne veulent pas que cette réforme soit inscrite dans le projet de loi de finance 2016, mais fasse l'objet d'une loi spécifique ultérieurement. Ces derniers veulent plus de temps, afin de procéder aux simulations nécessaires sur ses effets pour les différentes communes.

## Première édition du "Vélo-Photo-Tour"

# «Il y a encore beaucoup à faire pour promouvoir le vélo à La Réunion»

Ce samedi 25 juillet s'est déroulée entre Saint-Denis et Saint-Pierre la première étape du "Vélo-Photo-Tour" lancé cette année par un groupe de militants réunionnais pour un développement durable du pays. Pour eux en effet, la promotion des déplacements à vélo est un des moyens essentiels pour bâtir l'avenir de La Réunion de manière alternative et «il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine», disent-ils.

D'où cette initiative : «faire le tour de l'île pour réaliser un relevé cartographique de l'itinéraire existant et voir ce qui marche et ce qu'il faudrait améliorer». La seconde étape a eu lieu ce dimanche de Saint-Pierre à Sainte-Rose et la troisième se déroulera ce lundi jusqu'à Saint-Denis. Des représentants de plusieurs associations organisatrices de cette action ont souligné dès la première étape l'importance de se battre pour assurer la promotion du vélo, notamment en termes d'aménagements divers (pistes cyclables, parkings vélo, signalétique sur le réseau cyclable sécurisé etc...) mais aussi en termes d'information et d'éducation. Voilà l'engagement bénévole auquel se sont consacrés une dizaine de militant(e)s de Pouss-pouss.re, d'Alternatives Transports Réunion (ATR) et d'Alternatiba Péi.

Cette action a reçu le soutien de plusieurs associations, comme par exemple le Comité Réunionnais de Promotion du Vélo, présidé par Philippe de Cotte. Et comme l'a dit Johan Ducros, l'un des organisateurs, les participants à ce tour de l'île étaient notamment contents de recevoir les encouragements de nombreux automobilistes...

**Correspondant**



Le groupe des participants à la première étape, lors d'une pause à La Possession.



Le programme du "Vélo-Photo-Tour".

# Oté

## Si ni ashté rényoné ? Sar in révolisyon pou nou

*Toulmoun i koné koman Gandhi té abiyé : avèk in linz an koton blan san fé dantèl. Moin la rode pou kosa ? Sa la pa pou invant in nouvèl mode mé pou déklansh in mouvman la rézistans. Pou kosa la rézistans ? Pars bann z'anglé l'avé kapar lo monopol linz dann l'Inn. A s'ki paré, in zour, Gandhi la di son bann militan : Afèr mète linz i sort dann péi kolonyal si ni vé konbat ali ? Alon fé nout linz par nou mèm, san dantèl, san konplikasyon. Ala koman bann z'indien la komans mète linz toulmoun i koné.zordi.*

*Dann péi i apèl Burkina Faso l'avé in shèf d'éta té i apèl Sankara – sa in moun bann kolonyalis la tyé sa !-In zour li fé in gran rényon. Li lé abiyé avèk son jean épi son linz oksidantal . Ala ké li di : afèr mète linz konmsa ? Ala ké li mète son linz tradisyonèl, son boubou i apèl sa, épi li di a partir d'zordi, mi sa abiyé konmsa... mi sa abiyé éstèr konm nout tradisyon i vé... Demoun la bate la min, mé konm mi di azot ; aprésa bann konplotèr la tyé ali, pars li té in révolisyonèr.*

*Kosa sa i pé donn anou kom z'idé dann nout péi zordi ? Ni apèrsoi bann loi La Frans, l'érop épi lo mond l'aprè fé an sort trang shak zour in pé plis nout l'ékonomi. Ni vé, ni vé pa, mé nou sar blizé défann anou in zour. Koman ? Sré bien si ni pé ashète rényoné é si La rényon i goumant son bann prodiksyon. Zot i pans pa, sar in révolisyon pou nout péi, é pou nou ?*

**Justin**

« La pa an santimète, i mézir la grandèr in moun ! » - In kozman pou la rout

Tout i tourn dsi la définisyon lo mo « grandèr ». Grandèr, sa i pé ète kalkilé an santimète biensir. In moun normal nana par la cent soisant dis santimète, dé foi plis, dé foi moins. Mé grandèr i pé ète osi la valèr d'in moun. Si ni pran in ga konm Edmond Albius, ou sinonsa Raymond Vergès ou d'ot ankor, sa sé in bann moun nana in bon valèr é ni sa pa rogard konbien zot té i mézir dann tan zot lété ankor vivan avèk in mète. Nana gran-gran moun par la taye mé d'aprè sak mi koné zot i vo pa arien. Mi sa pa nonm pèrsone, pars lé pa itil vèks demoun. Par kont nana pti moun sak nan in gran valèr. Kosa zot i anpans zot ? Arien ditou ? Fé travay z'ot koko ! Fé bouy z'ot matyèr griz ! Zot va oir si rant-rant ni tonm pa tazantan dakor rantre nou.